

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 25 SEPTEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Mme Fabienne OUVRARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 septembre 2008

- **ARCINS** : Claude GANELON
- **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- **CUSSAC** : Thierry HEULLE, Dominique FEDIEU
- **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON-MEDOC** : J.P LAMY, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Nadine DUPUY, Martine VALLIER
- **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Isabelle LAFEUILLADE
- **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
- **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Philippe SIMON, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Emile MEDINA, Virginie GARNIER, Jean SORGE, Ludovic LALANDE

Concerne : 08-64 RESTAURATION DANS LES C.L.S.H – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SOUSSANS

Afin de compléter la précédente délibération, la Commune de Soussans a choisi un nouveau prestataire, SCOLAREST pour la fourniture des repas dans les écoles. De ce fait, cette société devient le fournisseur des repas du C.L.S.H. comme cela se fait dans les autres Centres.

Il vous est donc proposé de passer une convention avec la Commune de Soussans afin de pouvoir lui régler le montant des repas, selon le projet joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité :

► autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la Commune de Soussans afin de pouvoir lui régler le montant des repas des enfants qui fréquentent le C.L.S.H., implanté sur sa Commune.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 29 septembre 2008

Le Président,

Gérard DUBO

